

PRESENTS : FRANCIS CHESNÉ, CHRISTINE JAVERI, JEAN- MICHEL CAILLIER, MICHELINE BENOIT, LUDOVIC MICHON, JEAN-JACQUES SIMON, Jean-Denis LIMOSIN, CELINE LIMOSIN, Micheline BENOIT, Agnès NEVOU, René NOEL

ABSENTS , ,Rudyard RACCO, Olivier CHESNEL, Carmen LEMONNIER, CHRISTIAN DUGUÉ, GISELE DECOCQ

Secrétaire de séance Jean-Denis LIMOSIN

1) Approbation du CR du 28 février 2012 :

Adopté à l'unanimité

2) Questions d'actualité et informations

a) **Le pont de Rademont** : le sondage du sol pour les travaux étant réalisé, le lancement du marché devrait être lancé dans le courant de la 16 ou 17ème semaine.

b) **Organisation du bureau de vote :**

8h à 11 h : Gisèle DECOCQ - Francis CHESNÉ – Christian DUGUÉ

11h à 13h : Jean-Michel CAILLIER – René NOEL – Jean-Denis LIMOSIN

13h à 15h : Carmen LEMONNIER – Christine JAVERI – Olivier CHESNEL

15h à 18h : Micheline BENOIT – Ludovic MICHON – Céline LIMOSIN

3) Présentation et vote du budget primitif 2012

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :

- **202 225€ (177 504€ N-1)**: taxe foncière, eau, électricité, carburant, fourniture et entretien terrain et voirie, bâtiment, forêt, matériel roulant, assurance, documentation, locations mobilières, téléphone, affranchissement, fêtes et cérémonies, etc...)

- **167 100€ (154 680€ N-1)** : charge du personnel, augmentée de 16 000€ suite à l'embauche d'un contractuel en remplacement de François LEPELLETIER.

- **69 420.77€ (62 678.22€ N-1)** : participation au regroupement pédagogique intercommunal notre commune à le plus grand nombre d'habitants et d'enfants scolarisés (66) ce qui augmente la participation.

- **2 739.74€ : subventions aux associations** Le Maire propose une augmentation pour les jeunes sapeurs pompiers 400€ (200€ N-1) – également pour la Croix rouge 300€ (200€ N-1).

- **2 760€ (3 971.54€ N-1)**: intérêt de la dette - **28 007€ (26 793.78€ N-1)** capital : Nous remboursons plus de capital par une annuité constante de 30 765€. La dette s'effacera fin 2014.

- **2 739.74€**: dépense imprévues

Dégagement d'un autofinancement de 151 249€ pour la section d'investissement

Total des dépenses de fonctionnement 458 835.74€ + 151 249€ = 610 084.74€

Recette de fonctionnement

- **10 000€**: location de chasse

- **176 678€**: taxes d'impôts locaux (légère augmentation des bases par rapport à l'année dernière sans aucune modification ni augmentation des taux d'imposition.

Adopté à l'unanimité

- **98 005€**: dotation forfaitaire (DGF)

Total des recettes de fonctionnement 420 388€ + 189 696.74€ (excédent N-1) = 610 084.74€

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées et dégagent un autofinancement pour la section d'investissement de 151 249€

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Compte 21 : **66 929€**

Compte 2031 : frais d'études (honoraires de marché) **17 000€**

Compte 23 : **200 968.20€**

Compte 20 : dépenses imprévues **2 681.91€**

Le Maire rappelle que nous avons des restes à réaliser de 9 700€ de l'année N-1 pour régler la saieuse/sableuse dans l'attente du vote du budget .

Total des dépenses d'investissement 332 667.91€+ 9700€ + 58 675.93€(déficit) = 401 043.84€

Recettes d'investissement

25 369.00€ : FCTVA

5 729.10€: TLE

189 696.74€: Excédent N-1

151 249.00€: virement section de fonctionnement

Subventions parlementaires : pont de Radement 11 000€ - main courante 7 000€ - lavoir Châton 11 000€ - fond école 4 939.68€ soit un total de 29000€.

Total de recettes d'investissement 249 794.84€+151 249€(virement section fonctionnement) = 401 043.84€

Les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées

Mme JAVERI demande quels sont les travaux envisagés « **réseaux électriques 23 000€** ». Le Maire répond qu'il n'y a pas vraiment de travaux envisagés mais que cette somme inscrite pourra être utilisée pour le Pont de Rademont si la dépense dépasse les prévisions budgétaires et dans le cas contraire elle servira pour des travaux d'éclairage. Mme JAVERI regrette que les travaux du réseau public prévus il y a 2 ou 3 ans n'aient pas été effectués et qu'ils aient été remplacés par l'achat d'un bâtiment qui ne sert pas à grand-chose. Le Maire répond que celui-ci sera réhabilité pour agrandir le périscolaire, créer un garage pour le matériel roulant (voiture, tondeuse, mini-tracteur...qui y sont déjà à l'abri). Elle désapprouve la somme de 15 000€ qui lui semble trop élevée pour la réalisation de la pièce d'archives. Le Maire répond que ce n'ait qu'un prévisionnel et que la somme ne sera pas dépensée à la hauteur de la prévision, il propose de ramener cette somme à 5 000€ et d'augmenter « réseau électrique de 10 000€.

Adopté par 9 voix pour et 1 contre (Mme JAVERI)

Réforme de la demande de logement locatif social : Suite à l'article L441-2-1 du code de la construction et de l'habitation issu de la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions à crée une obligation d'enregistrement au niveau départemental, de toute demande de logement locatif social. Cette réforme a pour objectif de simplifier les démarches du demandeur de logement. Les communes, si elles le souhaitent, peuvent après délibération, devenir services enregistreurs. Elles doivent signer une convention entre le Préfet de la région Ile de France et les services enregistreurs qui fixent les conditions.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

Jean-Jacques SIMON demande que les bas côtés de la rue du Moulin à vent remontant sur Châton soient traités. Il signale également l'absence d'affichage des horaires de car, le Maire répond que le nécessaire à été fait auprès de Marne et Morin à plusieurs reprises.

- **Jean-Michel CAILLER** signale que des grosses pierres sur le parking du terrain de foot ont été déplacées.

L'ordre du jour étant épuisé,
Chaque Conseiller s'étant exprimé ou ayant pu le faire,
Le Maire lève la séance à 21 heures 50
Affiché le : 19.04.2012